I.

La tradition des opuscules dogmatiques de Foebadius, Gregorius Illiberitanus, Faustinus.

Par

Dom **André Wilmart**, O. S. B.

(Mit 3 Tafeln.)

(Vorgelegt in der Sitzung am 23. Oktober 1907.)

Je dois à l'Académie Impériale quelques explications sur l'état d'un travail qu'elle m'a fait l'honneur de me confier, à savoir la préparation des éditions conjointes du *Contra Arrianos* de Phébade[1] d'Agen, du *De Fide* de Grégoire d'Elvire, et du *De Fide adversus Arrianos* du luciférien Faustin, pour un fascicule des *Auctores Minores Saec. IV^i, V^i, VI^i* du *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum.*[2]

Je n'ai pas à justifier de la raison qu'il y a de réunir ces trois écrits: ils sont apparentés par leur sujet même, la défense de la doctrine trinitaire contre les entreprises de l'arianisme; mais en outre le traité de Phébade, composé en 357 ou en 358, a servi jusqu'à un certain point de modèle, ou de base, à celui de Grégoire d'Elvire, qui est de 360 ou 361, — assez

[1] Je garde ici, et ci-dessous, pour la pratique, la vieille orthographe conventionnelle, qui est celle de Tillemont par exemple; mais on peut remarquer que mon titre maintient la véritable graphie : j'ai donné p. 8 s., n. 2, à l'occasion de la notice de Saint Jérôme la justification de cette forme.

[2] Le texte usuel, un peu plus fautif seulement que les autres, est celui de la *Patrologie Latine* (en dépendance directe de la *Bibliotheca* de Gallandi V et VIII, 1769 et 1770): XX, 13—30; *ib.* 31—50; XIII, 37—80. Mais le *De Fide* de l'évêque d'Elvire a été encore donné par Migne t. XVII, 549—568 d'après l'édition bénédictine de Saint Ambroise 1690, et t. LXII, 449—463 d'après l'édition de Vigile de Thapse du P. Chifflet 1664.